



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

# AVIS PUBLIC

## ADOPTION DU RÈGLEMENT 411-2024

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-188

---

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #337-2016 POUR MODIFIER LA ZONE CA-111 AFIN D'AJOUTER UN USAGE, MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATION AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE MICRO-BRASSERIE ET MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE AFIN D'INCLURE LA ZONE 107-P DANS LA ZONE CA-106

---

Le présent règlement a pour but d'ajouter un usage dans la zone CA-111 afin de permettre l'usage de micro-brasserie.

Le présent règlement a également pour but de changer la zone 107-P pour l'inclure dans la zone CA-106.

Le règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À Sainte-Thècle, ce 9<sup>e</sup> jour de juillet de l'an deux mille vingt-quatre.

Valérie Fiset, CPA

Directrice générale et greffière-trésorière